



Association des Usagers de l'Eau

1 rue du Breuil 25350 Mandeuve

Éditorial

5 ans déjà !

Crée en 2005, l'association des Usagers de l'Eau s'est assignée comme but majeur :

- la baisse du prix de l'eau
- le retour en régie publique du service de l'eau et de l'assainissement

Pourquoi la constitution d'une telle association ? En 1992, le DUPM sous la présidence de Mr Souvet avec sa majorité de droite a délégué la gestion de ce service à la CGE (VEOLIA).

Pour obtenir ce marché, cette société privée a versé 150 millions de francs (23 millions d'euros) à la collectivité.

Cette somme, VEOLIA se la rembourse en augmentant considérablement le prix du mètre cube d'eau payé par l'usager. Ainsi, le Pays de Montbéliard à l'eau la plus chère de tout le Grand Est.

Un examen minutieux du contrat passé alors entre le DUPM (CAPM) et cette société privée CGE (VEOLIA) a mis en évidence, l'existence de pratiques contraires à la réglementation :

- utilisations de fonds versés à d'autres fins que les services de l'eau. VEOLIA faisant ainsi, office de banquier induisant une surévaluation du prix de l'eau pour le financement du siège de la CAPM, d'autres bâtiments et de différentes infrastructures routières.
- Trop longue durée du contrat (30 ans)
- Diverses irrégularités administratives.

Dans le but d'obtenir pour la population du Pays de Montbéliard réparation, avec l'aide d'un expert en la matière, l'Association des Usagers de l'Eau, dans un lourd dossier, a déposé un recours au Tribunal Administratif de Besançon en 2006.

Dans plusieurs villes de France, la mobilisation des citoyens a permis d'obtenir le retour en régie publique. Ce qui s'est traduit par une baisse conséquente du prix du mètre cube d'eau et dans certains cas, par un remboursement des sommes indûment facturées.

Le Président

Jean-Jacques CARILLON

LE DOSSIER JURIDIQUE

Dès son élection, l'Association prenait contact avec le nouveau Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard.

Élu par une majorité de gauche, favorable à nos objectifs, il convenait d'étudier ensemble les meilleures dispositions à prendre pour atteindre ceux-ci.

Pour obtenir la tenue d'un audit financier et d'une expertise juridique, notre association et le service juridique de la CAPM, analysant les arcanes juridiques, s'apercevaient qu'une possibilité s'offrait en s'adressant au Tribunal Administratif : **une neutralisation, durant 6 mois, de la procédure en cours, à notre demande.**

Durant ces 6 mois, durée pendant lesquels seraient étudiées les conditions de retour de l'eau en Régie Publique, en mesurant l'ensemble des conséquences d'une rupture anticipée afin d'en déterminer le moment le plus opportun pour que l'intérêt des habitants, des usagers, comme des contribuables soit préservé.



UNE EXPERTISE JURIDIQUE FINANCIERE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

Dès le renversement de majorité, l'Association n'a eut de cesse d'interpeller la majorité de Gauche pour obtenir la tenue d'une expertise contradictoire pour le retour en régie du service de l'eau et de l'assainissement, conformément aux engagements pris durant les élections municipales de 2008, et devant les électeurs.

Quand-comment-combien ?

Un groupe de pilotage comprenant le bureau de l'Association, les services de la CPAM, le Vice-Président en charge du dossier, fut constitué et s'est réunie à plusieurs reprises.

6 mois d'études et d'analyses ont permis de déterminer la meilleure opportunité pour le passage en régie. Ceci dans l'intérêt des usagers, des familles et du budget de la CAPM.

Au regard des chiffres, une constatation s'avère évidente :

- Les comptes présentés par VEOLIA font apparaître d'importants déficits en premières années de contrats, puis sont excédentaires en croissance à partir de l'année 2002.

- VEOLIA réalise un taux de profit de 16 % sur le Pays de Montbéliard, au lieu de 4 à 7 % en règle général pour un simple affermage. Par ailleurs, ce taux 16 % est sous évalué car les charges relatives aux investissements comprennent des produits financiers pour le délégataire

calculés sans tenir compte de l'autofinancement dégagé par le fonctionnement du service. Conclusion : **les charges sont surévaluées, les résultats s'en trouvent sous-évalués.**

- Les 23 millions d'euros représentant les sommes prêtées par VEOLIA en 1993 sont au 31 décembre 2009 totalement remboursées au détriment des usagers. Chacun admettra que lorsqu'un banquier est remboursé de son prêt, le remboursement doit cesser.

Depuis 16 ans, les usagers payent !

Depuis 16 ans, les usagers payent sur les factures d'eau pour des choses qui n'ont rien à voir, avec le service de l'eau et en même temps, le réseau n'est plus suffisamment entretenu. Quant au service aux personnes, celui-ci se dégrade.

Il convient, dès le début de 2010, de renégocier à la baisse le prix de l'eau.

C'est possible !

Le contrat signé en juillet 1992 avec effet au 1^{er} janvier 1993, comporte une disposition dans son article 42-2. Celui-ci, permet à tout moment de renégocier le prix de l'eau.

L'action de l'Association a permis de stabiliser le prix de l'eau, payée par la CAPM au détriment de l'entretien des réseaux.

LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER

Le Code Général des Collectivités Territoriales, rend obligatoire l'installation d'une Commission de Contrôle Financier.

Or, force est de constater l'absence d'une telle commission ayant comme mission le contrôle s'effectuant sur place et sur pièces des comptes du délégataire, la société VEOLIA.

Pour quelles raisons empêche-t-on les élus de mettre leurs nez dans les comptes de VEOLIA, en refusant la mise en place d'une telle commission ?

De mai à octobre, plusieurs réunions d'études se sont tenues au siège de la CAPM en présence de l'intervenant de l'Association qui s'est vu confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La CAPM possède désormais l'essentiel des conclusions de cette étude.

S'agissant d'une commande publique financée par la collectivité, comment se fait il que les élus communautaires ne soient pas en possession de ce volet juridique ?

Dès le mois d'août, l'association n'a eu de cesse de demander ce volet juridique. Nous avons reçu à plusieurs reprises une fin de non recevoir, malgré nos démarches répétées. Nous posons la question.

Qu'y a-t-il de si important dans ce dossier que l'on ne doit pas savoir ?

Il faut absolument que ce document soit communiqué à tous les maires des communes de la CAPM et aux conseillers communautaires. Bien que compétence communautaire, les maires gardent la responsabilité de l'eau sur leur territoire.

Exigeons le retour à une gestion publique, transparente démocratique, de l'eau potable

En 1993, le prix de l'eau était quasi identique entre Montbéliard et Besançon. Aujourd'hui, il existe un différentiel de 113,40 € pour une consommation de 120 m³. Besançon ayant gardé son service des eaux en régie publique.

- Privatisée, l'eau est l'objet de juteux profits.
 - Publique, l'eau est vendue à son juste prix.
- L'eau comme l'air n'est pas une marchandise sur laquelle il serait normal de faire des profits. L'eau doit rester un bien commun sous la responsabilité et la gestion du service public.

Depuis quelques années, la bataille de l'eau anime les communes aux quatre coins de la France. Ce sujet était un élément essentiel de débat lors des dernières échéances municipales et

nationales. Plusieurs villes ont ainsi basculées à gauche. Sans faux fuyants ni tergiversations, ces élus mettent en application le programme sur lequel ils ont été élus. **Ce bien public doit être contrôlé par le public, géré par le service public.**

Le retour en régie sera le levier politique et social non négligeable allant bien au delà de la simple analyse des chiffres.

C'est la notion de service public tant mise à mal qui sera remise à l'honneur, avec la participation citoyenne et active du public, par l'intervention associative où il est tenu compte de l'avis et de la réflexion des usagers, donc des administrés.

La gestion de l'eau, placée sous le contrôle des élus préservera l'avenir de la gestion de l'eau pour les générations futures.

* * *

La démocratie Participative

Lorsque des citoyens prennent en mains leurs propres affaires, les affaires de la cité, c'est de démocratie participative qu'il s'agit.

Une nécessaire information des citoyens

L'Association des Usagers de l'Eau propose qu'une réunion publique en présence des experts, ait lieu rapidement afin de rendre compte à la population de la totalité des résultats de l'expertise. Cette initiative est conforme aux engagements pris par la CAPM dans PUISSANCE 29 n°53 d'avril 2009 qui précisait que : « les résultats de l'expertise seront rendus publics et feront l'objet d'un débat avec la population pour que le dialogue soit ouvert avec tous. »

Une consultation d'initiative populaire

Après l'information la plus complète possible des usagers, l'Association avance l'idée d'organiser une consultation d'initiative populaire sur les choix de gestion en matière d'organisation de la desserte de l'eau et de l'assainissement.

Aujourd'hui ou demain ? 2010 ou 2015 ?

L'Association n'est pas jusqu'aboutiste. Elle a toujours souhaité le retour en régie au mieux des intérêts de tous.

Le retour en régie était un engagement avant les municipales, énoncé clairement dans les professions de foi des candidats pour le mandat.

Aujourd'hui, il est question de 2015. C'est à dire après les prochaines élections municipales de 2014.

Qui sera aux responsabilités en 2015 ?

Entre aujourd'hui et la fin du mandat, il existe une marge de manœuvre qu'il faut saisir.

Dès le début de l'année 2010, passons à une phase active qui doit conduire à la baisse significative du prix de l'eau et préparons nous pour un retour en régie en 2014.

Ce qui pourrait-être la première mission de la commission de contrôle financier après sa création, pour réaliser dans de bonnes conditions le passage en régie.

Les succès dans la baisse du prix de l'eau

Après les élections municipales, avec les changements de majorité qui en sont suivies (de la droite vers la gauche), plusieurs villes ont renégocié les tarifs avec VEOLIA et la Lyonnaise des Eaux, avec des baisses significatives :

- Montauban - 25 %
- Saint - Etienne - 24,3 %

A quand la baisse du prix de l'eau dans le Pays de Montbéliard que nous a promis le Président Pierre MOSCOVICI ?

Toulouse -25 %

UNE REGIE PUBLIQUE AU NIVEAU DE L'AIRE URBAINE

La mise en place au niveau de l'aire urbaine (Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle), d'une régie commune, permettrait l'organisation de services communs (technique, matériel, personnel, clientèle) en réalisant ainsi des économies d'échelles et une cohérence territoriale.

Le succès du poumon vert

L'Association des Usagers de l'Eau se félicite du succès du « Poumon Vert ». Ensemble, nous avons lutté contre VEOLIA qui avec l'aide de la majorité de Droite, voulait exploiter l'usine de la compostière des Landes dégageant des nuisances olfactives et défigurant la forêt.

Ensemble, dès la première année de vie de nos deux associations, nous tenions un stand commun à « La campagne à la ville » à Audincourt. Cette association a tenté en vain de faire entendre raison aux élus politiques de l'époque. Avec le soutien de ses adhérents, de la

population, le Comité de Défense du Poumon Vert a pu faire entendre le bien fondé de son action, contre le mépris, l'acharnement parfois brutal et les épisodes judiciaires.

La mobilisation de la population a eut gain de cause.

Aujourd'hui le nouveau Président de la CAPM qui s'était engagé publiquement à faire cesser les nuisances, si elles se répétaient après une ultime période d'essais, a pris la décision de la fermeture définitive de l'usine de co-compostage.

Devant les faits, devant la persistance des odeurs et de la mobilisation de la population, il a du tenir parole

VOTRE COTISATION A L'ASSOCIATION

L'association est démocratique et apolitique. Les décisions stratégiques sont prises en Assemblée Générale et elle est dirigée par un Conseil d'Administration et un bureau. Elle compte à ce jour plus de 320 adhérents qui se sont engagés selon les statuts sur « la baisse du prix de l'eau et le retour en régie ».

Toute son action depuis 2005, à été guidée par ces 2 objectifs. Elle a joué un rôle très actif lors des dernières élections municipales et a permis par son action, au changement de majorité au sein de la CAPM. **D'aucun disait « mission impossible »** Elle a participé loyalement à l'organisation et à la tenue de l'étude confiée au Cabinet d'expertise CALIA. L'action de l'Association est également utile pour la CAPM, pour que son Président accepte d'affronter sévèrement VEOLIA.

L'Association est financée par les 5 € de cotisation de ses adhérents et par une subvention des villes d'Audincourt, Vieux-Charmont, Voujeaucourt, Mandeure. Ce long processus de désengagement de la tutelle de VEOLIA à besoin de vous.
Plus nombreux nous serons, plus forts nous serons. Ensemble, nous gagnerons.

C o u p o n d ' a d h é s i o n



A transmettre avec règlement de 5 € à :

Association des Usagers de l'Eau 1 rue du Breuil, 25350 Mandeure
Chèque à l'ordre de l' Association des Usagers de l'Eau.

NOM : Prénom :

Adresse :

TEL : Email :